



## Père absent depuis + d'1 an, supprimer ses droits

Par **laure2612**, le **28/10/2013** à **12:50**

Bonjour, rnrnvoilà mon ex compagnon et moi sommes séparés depuis un peu plus d'un an. Nous avons eu une petite fille ensemble qui va avoir 2 ans en décembre. rnrnmais depuis notre séparation, il n'a pas vu la petite, n'a pas demandé à la voir et n'a même pas pris de ses nouvelles et n'a jamais aidé financièrement. rnCela n'a jamais été un problème, au contraire, mais j'ai peur qu'il me la prenne comme ça sur un coup de tête alors qu'il a été absent de sa vie depuis ses 10 mois! rnque puis je faire pour qu'il ne puisse pas me la prendre et qu'il n'ai aucun droit sur elle ?

Par **cocotte1003**, le **28/10/2013** à **18:21**

Bonjour, S'il n'y a pas de jugement, le père n'a pas l'obligation de payer une pension. Il a autant de droit que vous sur cet enfant. Vous n'êtes pas obligé de respecter un droit de visite mais si vous la lui laissez, il est en droit de ne pas la ramener. Même avec un droit de visite décidé par la justice, cela reste un droit et non une obligation de sa part, par contre S'il veut la prendre sur la période de son droit, vous devez impérativement la lui remettre et lui devra impérativement payer une pension. Il est extrêmement difficile d'enlever ses droits parentaux à un parent, il faut une cause grave comme mauvais traitement sur l'enfant, cordialement